

Délibération SPANC n° 2019-017 du Comité syndical du 22 mars 2019

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2018 (RPQS)

■ Président	Claude ASSIER
■ Présents	Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Procurations	Sylvie AYOT donne pouvoir à Claude ASSIER Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL
■ Excusés	Hubert CAPOULADE - Max DALET - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) doit être élaboré, pour chaque exercice.

Il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Conseil d'exploitation du SPANC qui l'ont approuvé.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver ce RPQS (cf. rapport joint).

VOTE : Pour : **18** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-018 du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Compte Administratif 2018 – SPANC

■ Président	Claude ASSIER
■ Présents	Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Procurations	Sylvie AYOT donne pouvoir à Claude ASSIER Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL
■ Excusés	Hubert CAPOULADE - Max DALET - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2018, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	260 260,69 euros
Recettes	268 894,03 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	8 633,34 euros
Résultat excédentaire N-1	170 126,93 euros
Résultat cumulé excédentaire	178 760,27 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 euros
Recettes	2 478,00 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	2 478,00 euros
Résultat déficitaire N-1	- 390,00 euros
Résultat cumulé excédentaire	2 088,00 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	180 848,27 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2018 du budget relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2018 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 18	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2019.019 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2019

Approbation du compte de gestion SPANC par
Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière Principale, en charge de la gestion de la
Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SPANC de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau, le 22 mars 2019

Ont signé cette délibération :

Claude ASSIER // Hugues RICHARD
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Jean-Jacques SELLAM // Michel VERGELY
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Sévérageais »

Sylvain Henri GOUBY //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du
Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

Marc AYRAL //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de
Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de
Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Michel SIMONIN // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de
Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn
et les Marches du Lévezou »

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn
et les Marches du Lévezou »

André MAJNET // Véronique LOMBARD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

Sylvie AYOT // Elodie PLATET
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

P. RAMONDENC // D. BROUGNOUNESQUE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Pierre PANTANELLA // Patrick GUENOT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Christian FONT // Michel BERNAT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Paul DUMOUSSEAU // Joël ESPINASSE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse Noir, les Gorges
de la Dourbie et de la Jonte »

Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays
Templier et Hospitalier »

Anne-Marie CONSTANS // Elian ROQUES
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers »

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers »

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers »

Arnaud VIALA // Emilie GAYRAUD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les
Marches du Lévezou »

Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

Pour expédition conforme, le Président, *A. Fauconnier*



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses
71 Bd de l'Amal - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_019-BF
Reçu le 25/03/2019

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2019- <u>020</u>	Nombre de membres en exercice : 23
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SPANC DE L'EXERCICE 2018	Nombre de membres présents : <i>15</i>
	Séance du 22 mars 2019	Nombre de suffrages exprimés : <i>18</i>

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de *Claude ASSIER*, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2017	390,00			170 516,93		170 126,93
Transfert à la sect° d'investissement			390,00		390,00	
Résultats cumulés reportés 2017	390,00			170 126,93		169 736,93
Opérations de l'exercice 2018	0,00	2 478,00	260 260,69	268 894,03	260 260,69	271 372,03
Résultats de l'exercice 2018		2 478,00		8 633,34		11 111,34
RESULTATS DE CLOTURE en €		2 088,00		178 760,27		180 848,27

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018 en €	178 760,27
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédent d'exploitation reporté" - report à nouveau en €	178 760,27
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2018 en €	2 088,00
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- En section d'investissement : article 001 "Excédent d'investissement reporté" en €	2 088,00

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les membres du Comité syndical :

Claude ASSIER // Hugues RICHARD
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Sylvie AYOT // Elodie PLATET
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Pouvoir C. ASSIER

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Philippe RAMONDENC // Denis BROUGNOUNESQUE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Pierre PANTANELLA // Patrick GUENOT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Jean-Jacques SELLAM // Michel VERGELY
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Christian FONT // Michel BERNAT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Séveragais"

Paul DUMOUSSEAU // Joël ESPINASSE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"

Sylvain Henri GOUBY //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

Marc AYRAL //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Anne-Marie CONSTANS // Elian ROQUES
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Pouvoir M. CALMELS

Pouvoir A. GAL

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Michel SIMONIN // Marc TOURRET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou"

Arnaud VIALA // Emilie GAYRAUD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou"

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou"

Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

André MAZET // Véronique LOMBARD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Secrétaire du syndicat mixte du Parc naturel régional des grands causses

Accusé de réception en préfecture

Pour expédition conforme au président de séance
Reçu le 25/03/2019



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

Tel : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Délibération SPANC n° 2019-021 du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Budget Primitif 2019 – SPANC	
■ Président	Claude ASSIER
■ Présents	Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Procurations	Sylvie AYOT donne pouvoir à Claude ASSIER Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL
■ Excusés	Hubert CAPOULADE - Max DALET - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

À partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2019, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	462 974,27 euros	284 214,00 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		178 760,27 euros
TOTAL	462 974,27 euros	462 974,27 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 088,00 euros	
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		2 088,00 euros
TOTAL	2 088,00 euros	2 088,00 euros
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	465 062,27 euros	465 062,27 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2019 relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 18	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-022 du Comité syndical du 22 mars 2019

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président	Claude ASSIER
■ Présents	Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Procurations	Sylvie AYOT donne pouvoir à Claude ASSIER Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL
■ Excusés	Hubert CAPOULADE - Max DALET - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2019.

VOTE : Pour : **18** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-039 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Créances irrécouvrables sur le budget SPANC

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Joël ESPINASSE - Christian FONT - Alain GAL - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Thierry SOLIER - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET
■ Pouvoirs	/
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Max DALET - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - Roger ROUQUETTE - Arnaud VIALA

Les services de la Trésorerie ont saisi le Syndicat mixte en date du 25 mars 2019, à la demande de Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière principale de la Trésorerie de Millau, afin d'admettre en non-valeur des redevances irrécouvrables émises auprès d'un bénéficiaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Parc.

Ces créances demeurent irrécouvrables et ce, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable de la Trésorerie de Millau. Les services de la Trésorerie précisent que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. Cet enregistrement comptable en « pertes sur créances irrécouvrables » qui sera concrétisé par un mandat à l'article 6541 « Créances admises en non valeurs » contribue à l'apurement des comptes sur la prise en charge des titres de recettes.

Une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables portant le numéro de liste 1081210217 a été établie par les services de la Trésorerie et est jointe à cette délibération. Elle fait état, en dernière page, d'un seul débiteur restant redevable pour une somme totale de 64 euros. Les sommes restant à recouvrer correspondent à deux redevances annuelles de 32 euros sur les exercices de 2015 et 2016. Le propriétaire du bien est décédé. Son héritier a réglé les redevances de 2017 et de 2018 et, a revendu l'habitation début 2019.

Les membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à admettre en non-valeur cette liste de créances irrécouvrables.

VOTE : Pour : **15** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-052 du Comité syndical du 22 novembre 2019

Adhésion de la Communauté de communes du Saint-Affricain au SPANC

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Anne-Marie CONSTANS - Christian FONT - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Pierre PANTANELLA - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Max DALET - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Arnaud VIALA

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Saint-Affricain a délibéré pour demander son adhésion à la compétence SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses en lieu et place des communes déjà suivies par le service, à savoir, les communes concernées sont les suivantes :

- Saint-Izaire
- Calmels-et-le-Viala
- Vabres l'Abbaye
- Saint-Affrique
- Saint-Rome-de-Cernon
- Tournemire
- Roquefort-sur-Soulzon
- Saint-Jean d'Alcapiès
- Versols et Lapeyre
- Saint-Félix-de-Sorgues

Il est proposé au Comité syndical d'approuver cette demande d'adhésion.

VOTE :	Pour : 14	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-068 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Vote du Budget Primitif 2020 – SPANC

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Hubert CAPOULADE - Joël ESPINASSE - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Roger ROUQUETTE - Thierry SOLIER - Bruno SIMONET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

A partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2020, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	255 800,00 euros	255 800,00 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL	255 800,00 euros	255 800,00 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL		
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	255 800,00 euros	255 800,00 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2020 relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE : Pour : **17** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - email : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-069 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Hubert CAPOULADE - Joël ESPINASSE - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Roger ROUQUETTE - Thierry SOLIER - Bruno SIMONET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2020.

VOTE : Pour : **17** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr